


Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 28 mars 2024

<b>Date de la convocation</b> 20/3/2024	Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.
<b>Date d'affichage</b> 20/3/2024	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 23  En exercice : 23	<b>Etaient présents : 17</b> - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY  <b>Formant la majorité des membres en exercice.</b> <b>Absents : 4</b> - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER <b>Absents donnant pouvoir : 2</b> - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE  <b>Secrétaire de séance :</b> Stéphane LACOSTE *****
<b>Réf : CM 2024 – 14</b>	<b>OBJET : Budget communal 2024 : affectation du résultat 2023</b>  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 précédemment adoptés,  Vu le résultat de clôture de l'exercice 2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>➢ excédent de fonctionnement : <b>656 379,53 €</b></li><li>➢ excédent d'investissement : <b>222 570,80 €</b></li></ul> Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, <b>DÉCIDE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit <b>176 379,53 €</b> au compte <b>002</b>, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.</li><li>◆ De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit <b>480 000 €</b> au compte <b>1068</b>, Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement).</li><li>◆ De reporter l'excédent d'investissement soit <b>222 570,80 €</b> au compte <b>001</b>, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, en recettes d'investissement.</li></ul> Fait à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024  Vu pour extrait certifié conforme au registre
<b>Pour : 19</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>	
<b>Publication électronique ou notification</b> du : <b>06 AVR. 2024</b>	
	
<b>Le Maire,</b>  Olivier ANTY	<b>Le secrétaire de séance</b>  Stéphane LACOSTE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 095-219500584-20240328-2024\_14\_03-DE